

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2002 de M^{me} Melissa Rebetez et M. Roman Juon: «Une rue en souvenir de la lutte des habitants de Saint-Jean pour sauver la poste du Beulet».

TEXTE DE LA QUESTION

Une ruelle située entre l'avenue De-Gallatin (rue de l'Oseille) et la rue du Beulet (rue de la Poste) et désignée rue Gallatin, pourrait, vu sa situation perpendiculaire aux deux autres, changer de nom.

Les habitants de Saint-Jean avaient changé tous les noms des rues des environs de la poste du Beulet.

Est-ce que le Conseil administratif pourrait proposer d'abord aux habitants de Saint-Jean un nom du souvenir et soumettre au Conseil d'Etat sa proposition?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs années, le Conseil administratif a décidé de ne pas entrer en matière lorsqu'il s'agissait de débaptiser une rue, surtout lorsque celle-ci comportait des immeubles dont le numéro de rue était déjà attribué. Cette décision s'explique en raison des nombreux frais qui sont à la charge des habitants touchés par ce genre de réaffectation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 21 janvier 2009.